

UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
ARTS ET HUMANITÉS

École Universitaire de Recherche Arts et Humanités

APPEL À PROJETS

Consolidation des projets émergents (financés en 2025)

ANNEE 2026

L'EUR Arts et Humanités souhaite promouvoir les prémices de tout type de recherche innovante d'ampleur entrant dans son périmètre thématique (rappelé en annexe 1). Elle entend ainsi répondre aux demandes de financement d'actions qui déboucheront, par exemple et sans exclusive, sur un projet ANR, ERC, la construction d'un groupe de recherches à moyen/long terme, de nouvelles collaborations... Le projet ne doit pas être forcément interdisciplinaire. Il peut s'agir de recherche fondamentale ou appliquée.

Cet appel concerne exclusivement les projets émergents qui ont bénéficié d'un financement par l'EUR Arts et Humanités en 2025.

Seront financés, là aussi sans exclusivité :

- des ateliers de recherche ou séminaires d'incubation (à l'exclusion de colloques ou workshops plus aboutis, qui font l'objet d'un appel spécifique) ;
- des moyens humains (CDD technicien/IE de quelques mois, stages...) ;
- des demandes d'équipement (sur un projet spécifique) ;
- des missions ;
- tout budget de fonctionnement.

Ces différents éléments peuvent comporter une dimension pédagogique.

Chaque dossier devra comporter un argumentaire (voir canevas) et une demande de financement qui ne devra pas excéder 5 000€. Les co-financements sont possibles. Un soin tout particulier sera apporté à la présentation du budget et à la description des activités du personnel si le projet comporte une demande de ressources humaines. Le dossier aura été signé par le directeur de laboratoire ou d'école.

Critères d'éligibilité

- Le/La porteur.se de projet doit être membre titulaire d'un laboratoire en rattachement principal ou secondaire à l'EUR Arts et Humanités, ou enseignant dans une école d'art partenaire de l'EUR et membre associé d'un laboratoire en rattachement principal ou secondaire à l'EUR ;
- L'inscription du projet dans les pôles thématiques de l'EUR ;
- Un seul projet peut être déposé par porteur.se ;
- Le dossier n'excédera pas 4 pages (hors annexes).

Critères d'évaluation

- clarté du dossier ;
- cohérence entre le projet initial et la demande de consolidation ;
- démonstration de l'aspect innovant et incubateur ;
- retombées pour l'EUR
- aspect structurant (ex. implication de plusieurs laboratoires ou écoles d'art) ;
- internationalisation.

Calendrier

Les dossiers devront être envoyés **sur la plateforme [nuxeo](https://nuxeo.univ-cotedazur.fr) et par email à l'adresse eur-creates.contact@univ-cotedazur.fr** au plus tard le vendredi 5 décembre 2025

- Pour les demandes conjointes à l'EUR Arts et Humanités et à l'Académie 5 (voir p. 5 de ce dossier), merci d'envoyer aussi votre dossier à giulia.breda@univ-cotedazur.fr

Ils seront examinés lors du comité de pilotage du mois de janvier. Les crédits doivent être dépensés avant le 31 décembre 2026.

Le/La porteur.se de projet s'engage à faire apparaître la mention et/ou le logo de l'EUR Arts et Humanités dans tous les supports de communication.

AAP Consolidation des projets émergents

Demande d'un co-financement auprès de l'Académie 5 (formulaire conjoint, voir p. 5) ?

☐ oui ☐ non

I. Porteur(s) du projet

Nom et prénom du porteur principal de projet responsable de la demande :

Mail du porteur de projet responsable de la demande :

Statut du porteur à l'UniCA :

Nom du laboratoire gestionnaire de l'action :

Nom(s) et affiliation(s) d'éventuel(s) co-porteur(s) du projet :

CV (demi-page) du porteur principal :

Eventuels partenaires du projet (laboratoires, écoles, universités étrangères, etc.) :

II. Cadrage scientifique du projet

Titre du projet :

Axe de l'EUR dans lequel s'inscrit le projet (voir annexe 1) :

Discipline(s) scientifique(s) impliqué(s) :

Résumé (150 mots) [en cas de financement, ce résumé figurera sur le site web de l'EUR] :

Enjeux scientifiques :

Bilan des résultats obtenus au sein du projet émergent financé en 2025 par l'EUR Arts et Humanités :

Motivation de la demande d'un financement complémentaire pour consolider le projet émergent :

Durée du projet et déroulé :

Aspect innovant et incubateur du projet :

Retombées attendues pour l'EUR et / ou aspect structurant pour l'EUR :

Contribution éventuelle à l'internationalisation des activités de l'EUR :

III. Annexes

Merci de joindre au dossier :

- Le(s) devis (en cas d'achat de matériel et prestation) : pour les devis, les captures d'écran sont acceptées.

IV. Budget

Une attention particulière sera portée sur la clarté du budget. Dans la colonne « Description », merci de fournir des détails sur les dépenses prévues. Des exemples en gris sont proposés.

Dépenses		
Nature	Description	Montant
1. Mission(s)		
- Transports	AR avion Londres-Nice pour 3 collègues, séminaire d'ouverture	
- Restauration, réception	Buffet midi : 20€ par personne x 20 personnes	
- Hébergement	3 nuitées x 3 collègues	
2. Equipement	Achat d'un logiciel Tobii (oculométrie)	
3. Prestation de service	Traduction d'un ouvrage de 100 000 caractères	
4. Masse salariale	CDD de 3 mois	
5. Stages	Stage de 4 mois (pour calculer le coût d'un stage, merci d'utiliser l'outil de simulation que vous trouverez ici)	
6. Autres		
TOTAL		
Recettes		
merci de préciser si les financements mentionnés ont été obtenus ou demandés		
EUR Arts et Humanités (demandé)		
TOTAL		

Signature du porteur du projet

Signature du directeur du laboratoire

Demande de co-financement de [l'Académie 5 « Homme idées, milieu »](#)

Dans un souci de simplification, l'EUR Arts et Humanités et l'Académie 5 se sont accordées pour créer un seul formulaire dans les cas de co-financements du même projet. (Il reste également possible pour les chercheurs de l'EUR Arts et Humanités et des Ecoles d'art de postuler aux AAP de l'A5 de manière indépendante de cet AAP.)

L'A5 se propose de contribuer au **co-financement de projets de recherche pluri-, inter- ou transdisciplinaires** :

- **Financement complémentaire (N+1) de projet soutenu (5K€ max)** : Cet AAP concerne des projets déjà financés par l'Académie 5 et nécessitant un complément de budget à des fins d'extension ou de valorisation.

Dépenses éligibles :

Les ressources seront utilisables en **frais de fonctionnement** (équipement inférieur à 1,5k€ et missions), **en investissement** (équipement égal ou supérieur à 1,5k€). Sont considérés comme éligibles les frais de fonctionnement listés ci- dessous :

- les divers frais de mission (transport, hébergement, restauration, communication, etc.)
- la sous-traitance de tâches techniques ou spécialisées (dessin archéologique, analyse isotopique, enquêtes, etc.)
- la gratification de stagiaires
- les dépenses associées aux rencontres scientifiques et une participation aux frais d'édition ; les frais de traduction ; les frais de traitement comme la mise en page, les index, etc.
- du matériel ad hoc pour le projet de recherche. **NB : Le matériel électronique générique ne sera pas financé**
- les demandes de licences logiciel, l'abonnement à des banques de données si ad hoc pour le projet de recherche, ainsi que la documentation imprimée et les livres.
- Il ne sera possible de demander de la **masse salariale** que dans le cadre d'un co-financement pour un contrat de 6 mois minimum, ou pour la prolongation d'un contrat déjà en cours. Dans le cas d'obtention du financement de la part de l'académie 5, une validation du Copil Idex sera nécessaire avant la signature du contrat avec les RH.

En cas de demande de financement conjoint EUR Arts et Humanités-Académie 5, un argumentaire est attendu contenant les informations complémentaires (1 page **maximum**)

- Mots-clés :
- Indiquer si vous avez déjà bénéficié d'un financement Académie 5 (préciser l'année et le projet) :
- [Axe\(s\) de l'Académie 5](#) concerné(s) (argumenter) :
- Expliciter le caractère pluri-, inter- ou transdisciplinaire

Annexe 1.

Axes de recherche

EUR Arts et Humanités

Axe 1 : Épistémologie de la créativité et des savoirs sur l'art

- **Histoire et épistémologie de la créativité** : Cet axe concerne les enjeux de ce que doivent être des savoirs sur l'art (avec leurs représentations et leurs catégories) et la créativité dans les domaines non-artistiques, organisations institutionnelles et/ou privées, économies, récits divers, etc.
- **Émergence et régulation de la nouveauté** : Cet axe rassemble les chercheurs qui s'intéressent aux processus de régulation ou à la combinatoire dans les processus de sélection (linguistique, improvisation, etc.) comme ceux qui interrogent la notion de contrainte dans les processus de production.

Axe 2 : Création et sociétés

- **Recherche artistique et recherche / création** : Cet axe concerne plus spécifiquement les enseignants-chercheurs et les chercheurs praticiens des écoles d'art, sans exclusivité. Il s'intéresse aux thématiques liées à la production artistique et à la mise en œuvre des interactions entre théorie et pratique. Il vise à mettre en évidence et éventuellement à créer des protocoles méthodologiques qui accompagnent la recherche artistique (allant de l'intuition jusqu'à la validation par les pairs : exposition, jury, concert, enregistrement, production devant les professionnels, etc.). Il concerne également les recherches sur les écritures créatives.
- **Créativité et réception** : Cet axe concerne les interactions entre la créativité, les productions par lesquelles elle se manifeste et leur réception ; il couvre différents champs, depuis les identités culturelles, le mécénat et la commande, les pratiques curatoriales et la médiation, l'étude des patrimoines et les processus de patrimonialisation jusqu'à l'examen des publics et des usages (au prisme de l'organisation sociale, du genre, du management, etc.). Cet axe interroge globalement la question de la place des productions et des représentations humaines, des performances et des artefacts dans leur sphère sociale et culturelle.

Axe 3 : Création, textes et supports

- **Sciences des textes et des supports** : Cet axe concerne la philologie, l'histoire des textes (génétique, conservation, usages), l'analyse des discours et la narratologie. L'herméneutique des supports dépasse aujourd'hui le cadre des manuscrits et des imprimés et renvoie aussi bien à la sémiologie des images qu'au paysage sonore. Cet axe comprend les humanités numériques, tout à la fois comme forme de l'archivage, de la manipulation et de l'interprétation des données textuelles, iconographiques et sonores et comme nouveau paradigme des modes de création et de réception, incluant les écritures *transmedia* ou vidéoludiques.
- **Vie et transformation des objets, des images, des monuments** : La question de la vie matérielle des créations sollicite des disciplines comme la préhistoire et l'histoire, l'histoire de l'art et des images, l'archéologie monumentale et l'architecture. Il s'agira de s'intéresser aux transformations des objets techniques, des objets figurés et des monuments à partir des traces matérielles et textuelles documentant les processus de fabrication et de création, d'utilisation, d'actualisation et de recyclage de ces objets.